

RAMQ

MODALITÉS 2026-27

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé
Personnes de 65 ans ou plus sans SSRG
(Supplément de Revenu Garanti)

Avant et après le 1^{er} juillet 2026

A LA PHARMACIE

	Avant	Après
Franchise mensuelle	22,00 \$	21,25 \$
Coassurance mensuelle	30 %	30 %
Contribution maximale	102,64 \$	105,25 \$
Prime annuelle sur la déclaration de revenu	766 \$	789 \$

EN RÉSUMÉ

La franchise annuelle estimée est de **255 \$**

Le remboursement est de **70 % avec substitution générique obligatoire**

Le remboursement est de **100 % pour les enfants**

La contribution maximale payable par assuré est de **1 263 \$ par année** (après c'est 100%)



Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :
[http:// www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/tarifs-vigueur](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/tarifs-vigueur)